

Pour diffusion immédiate

Un jalon important franchi : la poudre de verre bientôt reconnue comme ajout cimentaire dans la norme CSA-A300

L'utilisation de l'écomatériau novateur québécois bénéficierait d'une assurance de la qualité

Montréal, le 5 septembre 2018 –En marge du colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique, qui a lieu à Saint-Sauveur du 4 au 7 septembre, [Éco Entreprises Québec](#) (ÉEQ) et la [Société des alcools du Québec](#) (SAQ) sont fiers de souligner le jalon important franchi dans le cadre du processus de reconnaissance de la poudre de verre comme matériau cimentaire supplémentaire dans les normes canadiennes. La poudre de verre devrait être reconnue comme ajout cimentaire dans la nouvelle édition de la norme CSA-A3000, Compendium de matériaux cimentaires, qui devrait être publiée d'ici la fin de l'année et pourrait être adoptée peu après.

Cette étape importante offrirait aux donneurs d'ordres une assurance de la qualité standardisée lorsqu'ils choisiront d'utiliser cet écomatériau novateur québécois dans leurs ouvrages de béton.

Donner une deuxième vie au verre issu de la collecte sélective

Ce faisant, les contenants de verre que les citoyens déposent dans leur bac de récupération trouveront une deuxième vie localement, le tout dans une perspective d'économie circulaire.

« L'expertise de pointe qui se développe au Québec est en voie d'être reconnue, et c'est une excellente nouvelle ! La normalisation de la poudre de verre en tant qu'ajout cimentaire accélérera le développement des marchés pour le verre recyclé issu de la collecte sélective », a déclaré madame Maryse Vermette, présidente-directrice générale de ÉEQ.

ÉEQ soutient les initiatives de recyclage du verre depuis plusieurs années, notamment par le biais du [plan Verre l'innovation](#) qui vise à moderniser les équipements en centre de tri pour produire du verre de grande qualité, et à développer les marchés du verre recyclé dans une multitude d'applications novatrices et d'écomatériaux. Le développement de ces marchés en plein essor doit aller de pair avec l'évolution des normes canadiennes qui encadrent l'utilisation de ces écomatériaux.

Un écomatériau aux nombreux avantages

La poudre de verre est un ajout qui entre dans la composition du béton. Elle peut être utilisée dans une multitude d'infrastructures et d'équipements : trottoirs, parcs de planche à roulettes, bancs de parc, murs antibruit, etc. On l'utilise principalement en mélange avec les ingrédients traditionnels pour la fabrication de béton. Elle offre ainsi une meilleure résistance, une imperméabilité supérieure et une diminution des gaz à effet de serre par mètre cube de béton produit.

« La SAQ contribue depuis de nombreuses années au développement de l'expertise du recyclage du verre au Québec. Depuis près de 15 ans, avec le soutien de la SAQ, la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke s'applique à développer des débouchées pour le verre récupéré. Aujourd'hui, il est très réjouissant de voir un tel aboutissement. Félicitations à monsieur Arezki et à toute son équipe de professionnels et d'étudiants qui ont contribué à ce succès », a souligné madame Catherine Dagenais, présidente-directrice générale de la Société des alcools du Québec.

« Je suis très satisfait de cette avancée, un signal important pour le marché canadien afin de standardiser la production de la poudre de verre en assurant la plus haute qualité aux donneurs d'ordres », a déclaré monsieur Arezki Tagnit-Hamou, professeur titulaire de la Chaire SAQ de l'Université de Sherbrooke.

À propos de Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

ÉEQ est un organisme à but non lucratif privé représentant les entreprises qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés dans leur responsabilité de financer les coûts des services municipaux de collecte sélective efficaces et performants.

À titre d'expert, ÉEQ optimise la chaîne de valeur de la collecte sélective et met en place des approches innovantes, dans une perspective de développement durable et d'économie circulaire.

À propos de la Société des alcools du Québec (SAQ)

La SAQ a le mandat de faire le commerce des boissons alcooliques en offrant une grande variété de produits de qualité. Elle réalise ce mandat grâce à un réseau de quelque 400 succursales et 440 agences. La SAQ commercialise près de 13 300 produits provenant de 81 pays.

Au-delà de ses activités commerciales, la SAQ soutient chaque année quelque 330 organismes et événements à travers le Québec par l'entremise de son Programme de dons et de commandites. La valeur de ses contributions a atteint 5,6 millions de dollars pour l'exercice 2017-2018.

–30 –

Source Éco Entreprises Québec

Jacques A. Bouchard
Conseiller en communication
ÉEQ
514 987-1491, poste 247
jbouchard@eeq.ca

Source Société des alcools du Québec

Linda Bouchard
Responsable, relations de presse
SAQ
514-254-6000, poste 5385
li.bouchard@saq.qc.ca